

Paris, le 24 octobre 2017

**Note d'information à l'attention des porteurs de parts du
FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » (code AMF : 990000078109)**

Objet : Fusion-absorption du FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » (Code AMF : 990000078109) dans le Compartiment « AVENIR MONETAIRE » (part I) du FCPE « AVENIR » (Code AMF : 990000063689)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » (Code AMF : 990000078109), classé dans la catégorie « Monétaires » et géré par COVEA FINANCE.

1. Les opérations

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2017, de transférer, en vue d'une fusion, la totalité des avoirs de ce FCPE dans le Compartiment « AVENIR MONETAIRE » (part I) du FCPE « AVENIR » également de classification « Monétaires » et géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT ; la tenue de compte-conservation des parts de ces deux fonds est assurée par NATIXIS INTEREPARGNE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de COVEA FINANCE de se désengager de la gestion d'épargne salariale. Il a donc été proposé au Conseil de Surveillance de faire bénéficier les porteurs de parts du FCPE de l'expertise de NATIXIS ASSET MANAGEMENT en fusionnant le FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » nourricier de la SICAV maître « COVEA SECURITE » également gérée par COVEA FINANCE avec un FCPE géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT présentant des caractéristiques similaires : le Compartiment « AVENIR MONETAIRE » (part I) du FCPE « AVENIR ».

L'opération de fusion, agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du **31 juillet 2017**, interviendra sans frais le **13 décembre 2017** sur la base de la valeur liquidative du **12 décembre 2017**.

Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts. Les porteurs de parts dont les avoirs sont disponibles peuvent sortir sans frais¹. Les porteurs de parts dont les avoirs sont indisponibles peuvent arbitrer dans les conditions prévues par leurs plans d'épargne salariale, sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Les ordres de souscriptions, de rachats et d'arbitrages reçus à compter du 14 décembre 2017 seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant la réception de la demande.

2. Les modifications entraînées par les opérations

➤ **Le profil de risque**

Modification du profil de rendement / risque : NON
Augmentation du profil de rendement / risque : NON

Les Fonds absorbé et Compartiment absorbant présentent un même objectif de gestion et un univers d'investissement similaire. Ils ont tous deux un indicateur de risque et de rendement² de niveau 1 (sur une échelle comportant 7 niveaux).

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis aux prélèvements en vigueur à la date de l'opération.

² L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM ou d'un FIA par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM ou du FIA calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

Concernant l'échelle de risque, nous vous précisons que :

Le Compartiment absorbant sera investi en produits des marchés monétaires de la zone euro directement ou par le biais d'OPCVM/FIA à hauteur de 75% minimum et le solde en obligations et autres titres de créance libellés en euro.

➤ **Augmentation des frais : NON**

Les frais courants sur l'exercice 2016 s'élevaient à 0,05% pour le Fonds absorbé et 0,23% pour le Compartiment absorbant.

Cette opération entraîne une modification des frais de gestion pour le porteur de parts :

- Hausse des frais de gestion directs (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :

- Fonds absorbé : les frais de gestion directs à la charge du Fonds sont fixés à 0,20 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais de gestion directs à la charge du Compartiment sont fixés à 0,31 % TTC maximum l'an de l'actif net.

- Baisse des frais indirects (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :

- Fonds absorbé : les frais indirects s'élèvent à 0,30 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais indirects s'élèvent à 0,18 % TTC maximum l'an de l'actif net.

➤ **Valorisation des Fonds :**

La valeur liquidative du Fonds absorbé est calculée hebdomadairement chaque vendredi sur les cours de clôture de Bourse. Celle du Compartiment absorbant est calculée quotidiennement, également sur les cours de clôture de Bourse.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des différences entre le FCPE absorbé « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » et le Compartiment absorbant « AVENIR MONETAIRE » (Part I) du FCPE « AVENIR », ainsi que les modalités de calcul du nombre de parts (N) du Compartiment absorbant dont vous serez devenu porteur.

Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant « AVENIR MONETAIRE » (Part I) du FCPE « AVENIR » est disponible sur votre espace épargnant : www.interepargne.natixis.com/epargnants. Il est nécessaire et important que vous preniez connaissance de ce document.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement du FCPE « AVENIR » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

- *Si la modification vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer.*
- *Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pour vos avoirs disponibles (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable).*
- *Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **notre Service Relation Clientèle, au 02 31 07 74 00.***

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ou du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**ANNEXE n° 1 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS ABSORBE ET
COMPARTIMENT ABSORBANT**

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination	COVEA SECURITE MONETAIRE ES	AVENIR MONETAIRE (part I)
Code AMF	990000078109	990000063689
Société de gestion	COVEA FINANCE	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Compartimenté/non compartimenté	FCPE non compartimenté (FCPE nourricier)	Compartiment du FCPE « AVENIR »
SICAV maître	COVEA SECURITE gérée par COVEA FINANCE	N/A
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de l'OPCVM maître Covéa Sécurité. Il s'agit d'obtenir une performance égale à celle de son indice de référence (EONIA capitalisé) une fois les frais de gestion déduits. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPC maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.	L'objectif de gestion du compartiment est d'égaliser l'EONIA Capitalisé sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 mois, après déduction des frais de gestion réels.
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du fonds est identique à celle de son fonds maître : « La stratégie de la SICAV est de gérer, dans une optique de risque très faible par rapport à l'Eonia, des titres de créances, répondant aux critères de qualité et de prudence. Pour se rapprocher de la performance régulière du marché monétaire, le risque de taux pourra être couvert, s'il s'agit de titres à taux fixe, par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux. Le risque de change sera systématiquement couvert si le gérant acquiert des titres dans des devises autres que l'euro. En cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir ses frais de gestion. Votre OPCVM pourrait voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est fonction de l'échéancier des actifs, de la durée	L'équipe de gestion s'appuie sur le scénario central établi par le Comité Macroéconomique et le Comité Monétaire de la Société de Gestion. L'analyse des données de marché relatives à la courbe des taux euros actuelle et anticipée permet la détermination de prévisions de taux à 1 mois et 3 mois. En fonction des anticipations sur les politiques monétaires des Banques Centrales et les mouvements de la courbe des taux, l'équipe de gestion décide de l'allocation entre taux fixe/taux variable optimale du portefeuille.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
	<i>moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et enfin des choix sectoriels. ».</i>	
Composition du FCPE	L'actif du fonds « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » est investi en totalité et en permanence dans la SICAV COVEA SECURITE, actions G et à titre accessoire en liquidités.	<p>Le compartiment est investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à hauteur de 75% au moins en produits des marchés monétaires de la zone euro directement ou par le biais d'OPCVM et/ou de FIA classés « Monétaires » et/ou « Monétaires court terme », - pour le solde, le portefeuille pourra être investi au maximum à 25% en obligations et autres titres de créance libellés en euro directement. <p>Le compartiment se compose de titres de créance et valeurs assimilées de toutes natures, essentiellement émis par des émetteurs privés.</p> <p>La Société de Gestion sélectionne des titres de haute qualité de crédit. Elle s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion peut également recourir aux notations « court terme » des agences de notation. Ainsi les titres de notation inférieure à A2 chez Standard & Poor's ou P2 chez Moody's ou F2 chez Fitch Ratings ou jugée équivalente par la Société de Gestion ne peuvent être considérés de haute qualité de crédit.</p>

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Composition du fonds maître	<p>Les actifs de l'OPCVM sont constitués jusqu'à 100% de l'actif dans des titres de créances et instruments du marché monétaire à taux fixe, taux variable ou révisable de la zone euro et EMTN. La dette privée/publique pourra varier de 0 à 100% de l'actif net.</p> <p>La durée de vie résiduelle maximale des titres de créance susceptibles d'être acquis par la SICAV est limitée à 2 ans avec une révision des taux sous 397 jours.</p> <p>L'OPCVM investit dans des instruments de haute qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation tenant compte d'un ensemble de facteurs dont la qualité de crédit de l'instrument, de la nature de la classe d'actifs de l'instrument et du profil de liquidité. L'OPCVM maître peut également se référer aux notations des agences de notation qui ont noté l'instrument.</p> <p>L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectif de classification Monétaire ou Monétaire « Court Terme » comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ; - les parts ou actions de FIA de droit français respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. <p>Les instruments financiers à terme (futures, options, swaps, change à terme) pourront être utilisés dans une limite d'engagement de 100% dans un but de couverture sur des risques taux, crédit ou change.</p>	N/A
Principaux risques	<p>Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés ou titres intégrant des dérivés</p>	<p>Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de contrepartie</p>
Frais directs	0,20% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	<p>0,31 % (TTC) de l'actif net maximum l'an à la charge du compartiment regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % de l'actif net maximum l'an; - une commission de gestion financière de 0,15 % de l'actif net maximum l'an; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) de l'actif net maximum l'an, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Frais indirects	0,30% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	0,18% TTC maximum de l'actif net à la charge du compartiment
Frais courants	0,05%	0,23%
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

ANNEXE 2 : CALCUL DE PARITE DE FUSION

Dès la réalisation de la fusion, nous vous adresserons un relevé récapitulatif de vos avoirs précisant le nombre de parts (N) du Compartiment absorbant « AVENIR MONETAIRE » (part I) du FCPE « AVENIR » dont vous serez devenu porteur, calculé sur la base de la valeur liquidative (VL) du 12 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

$$N \text{ « AVENIR MONETAIRE »} = \frac{N \times VL \text{ « COVEA SECURITE MONETAIRE ES »}}{VL \text{ « AVENIR MONETAIRE »}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES », le calcul serait le suivant :

Valeur Liquidative FCPE absorbé « COVEA SECURITE MONETAIRE ES » : 12,82 euros
 Valeur Liquidative du Compartiment absorbant « AVENIR MONETAIRE » (part I) du FCPE « AVENIR » : 22,81 euros

$$\frac{1 \times 12,82}{22,81} = 0,562 \text{ part}$$

Ainsi, si l'opération s'était déroulée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA SECURITE MONETAIRE ES », vous auriez reçu 0,562 part I du Compartiment « AVENIR MONETAIRE » du FCPE « AVENIR ».